

## COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 09 AOUT 2022

PROCES VERBAL N° 02

### 1/ CHAMPIONNAT REGIONAUX

**NIORT CHAMOIS FC** n'engage pas d'équipe dans les Championnats Régionaux U18 R1 et U16 R1.

**GATIFOOT** n'engage pas d'équipe dans le Championnat Régional U18 R1.

Par suite de désistements, le **RC PARTHENAY VIENNAY** est repêché en **U16 R2** en qualité de 8<sup>ème</sup> du Championnat U15 R2.

U16 R2 : Octroi d'une place supplémentaire au District des DEUX-SEVRES en raison du désistement de clubs prioritaires.

- Entente **AUTIZE OREE / AVENIR 79** (3<sup>ème</sup> U15 Accession Ligue) non éligible.

- **ECHIRE ST GELAIS** (4<sup>ème</sup> U15 Accession Ligue) refus d'accession.

- **GJ E.S PAYS MAULEONAI** (5<sup>ème</sup> U15 Accession Ligue) accord du club.

Le GJ E.S. PAYS MAULEONAI accède au Championnat U16 R2.

### 2/ COUPES DE L'ANGELIQUE U15 ET U17

Les Coupes de l'Angélique U15 et U17 sont des **Compétitions Départementales**, il est donc inutile de contacter le service compétitions de la LFNA à ce sujet.

### 3/ COUPE GAMBARDELLA

La LFNA ayant un qualifié de plus pour la Phase Nationale, le tour préliminaire prévu le 10/09 est supprimé.

### 4 / DECLARATIONS D'ENTENTES

A partir de cette saison, la déclaration d'entente se fait uniquement par FOOTCLUB.

Le District n'a plus la main sur cette opération.

Les modalités ont été transmises aux clubs par la messagerie officielle.

**Le Secrétaire**  
**Jean-Paul DENIAU**